

Le Chasseur de l'Aube



JANVIER 2020 n°104

BONNE
ANNEE
2020



MARCHAND JEAN-PIERRE

ENTREPRISE DE
TRAVAUX PUBLICS

Spécialisée dans le curage
et la création d'étangs

06 30 52 63 44
06 14 89 20 75



www.marchand-jean-pierre.com

51290 GIGNY-BUSSY

Jean-Pierre.marchand4@wanadoo.fr

TABARE PÈRE ET FILS

depuis 1933



TRANS-MANU-MACHINES
MANUTENTION - LEVAGE - TRANSPORT

Location : Grues - Chariots élévateurs - Nacelle
Containers de chantiers - Bungalows

TROYES • Z.A. des Grévottes

10, route de Verrières - 10450 Bréviandes

Tél. 03 25 82 22 70 • Fax : 03 25 49 66 27

Email : tmm.troyes@wanadoo.fr
www.trans-manu-machines.com



Julien HIMEUR

Taxidermiste

Mammifères Européens
Oiseaux, Safaris

Atelier :

24 Bis rue Fortier

10000 TROYES

Tél. 06 33 44 47 56

julientaxidermiste@hotmail.fr

www.julienhimeurtaxidermiste.com



LE  **ONSERVATEUR**
EXPERT EN GESTION D'AVENIR DEPUIS 1844

Vos besoins

Constituer une épargne. Préparer votre retraite.

Diversifier votre patrimoine.

Nos produits

Tontine, Assurance-vie, Epargne retraite,
Placements financiers, Prévoyance.

Joël RAPINAT - Agent Général d'assurances
Le Conservateur

LE PRESBYTERE, 5 rue du cimetière
10110 VITRY LE CROISE

N°Orias 07016968 - Tél. : 06 33 63 60 31

Les Associations Mutuelles Le Conservateur : Société à forme tontinière.
Entreprise régie par le Code des assurances

Les Assurances Mutuelles Le Conservateur : Société d'assurance mutuelle.
Entreprise régie par le Code des assurances

Conservateur Finance : Société de financement et entreprise d'investissement.
S.A. au capital de 15 000 000 € - R.C.S. Paris B 344 842 596.

Siege social : 59 rue de la Faisanderie - 75116 PARIS. www.conservateur.fr.



Edito

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Les chasseurs Auboises et la Fédération des Chasseurs sont bien conscients de l'importance de la maîtrise des dégâts de gibier.

Nous n'attendons ni merci ni même de la reconnaissance des différentes instances départementales, nous pouvons juste nous féliciter car nous agissons sur le terrain toute l'année bénévolement pour maintenir un équilibre agro-sylvo-cynégétique, de plus en plus difficile à trouver. Nos actions conjointes permettent aujourd'hui de maintenir notre montant de dégâts de gibier sur le département à un seuil acceptable. En cette fin d'année, l'augmentation des dégâts est contenue sur l'ensemble du département, à l'exception, d'un secteur...le secteur de Clairvaux géré pour partie par l'ONF. Un résultat obtenu contre des phénomènes naturels qui ne nous sont en aucun cas favorables... De très bonnes fructifications forestières qui ont indéniablement stimulé la reproduction, sans oublier la raréfaction d'hivers rigoureux. Cet ensemble nous a amené à une situation malheureusement connue d'avance... l'augmentation significative de nos populations de suidés. Ces faisceaux d'éléments favorables à l'espèce mais défavorables pour la maîtrise des dégâts de gibier ont percuté une autre situation exceptionnelle, la sécheresse. Cette sécheresse qui s'est installée dans la durée, a privé les sangliers de toutes ressources alimentaires et notamment de protéines animales. Le contrecoup ne s'est pas fait attendre dans les cultures, dès les premières précipitations, nous avons ainsi eu à traiter en octobre/novembre plus de 140 dossiers dégâts contre 35 habituellement ! L'envoi d'un sms à l'ensemble des adjudicataires pour inciter à chasser plus tôt a globalement peu fonctionné. Je me pose alors cette question... « Comment peut-on commencer à chasser le grand gibier en novembre ? »... Par la force des choses le cadre réglementaire devra certainement y répondre. Le bilan des dégâts devrait se trouver en 2019, aux alentours de 550 000 € contre 340 000 € en 2018. Le tableau de chasse 2019 était de 11 500 sangliers et nous en sommes déjà à plus de 16% à la même époque, il nous faut poursuivre ces prélèvements. Dans un contexte où il nous est demandé de prélever des sangliers, il ne faut pas s'extraire des consignes de sécurité. J'appelle à la plus grande rigueur, nous devons tout faire pour assurer la sécurité de tous lors de toutes actions de chasse, grand et petit gibier. Avant le prélèvement, cela doit être notre première préoccupation !

Nous avons donc la volonté de travailler ensemble car ce sont les dynamiques collectives et notre cohésion qui nous feront avancer. Je vous présente avec l'ensemble de l'équipe fédérale, ainsi qu'à vos proches, nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

CLAUDE MERCUZOT - PRÉSIDENT DE LA FDC10

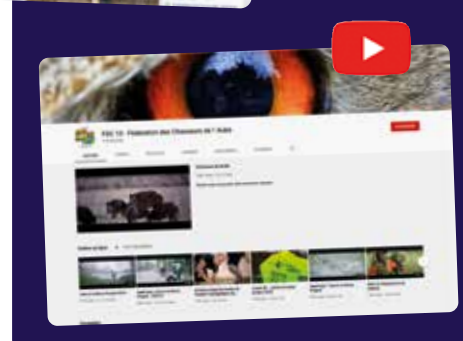
WWW

Retrouvez-nous aussi sur internet

www.fdc10.org



SCAN ME



Rédaction : Directeur de la publication : Claude Mercuzot, président de la FDC Aube - Rédacteur en chef : Sébastien Juillet, président de la commission promotion de la chasse de la communication et du développement. Ont également collaboré à l'élaboration de ce numéro, l'ensemble du personnel de la FDCA, ainsi que les signataires des différents articles.

Crédits photos :
FDC Aube et FNC.

Adresse :

FDC Aube - Chemin de la Queue de la Pelle - 10440 La Rivière de Corps - Tél. 03 25 71 51 11
E-mail : fdc10@fdc10.org
www.fdc10.org

Dépôt légal n° 26-342/o - 4° trim. 2018 - Imprimé sur papier recyclé.

Maquette et Impression :
Imprimerie La Renaissance
Labélisée Imprim'Vert.



Activeille

Parce que votre
sécurité est
notre priorité

Activeille filiale de
Groupama, la solution
de **protection** des
professionnels

- ✓ Détection d'intrusion
- ✓ Télésurveillance
- ✓ Vidéosurveillance
- ✓ Générateur de brouillard



Contactez votre expert sécurité de l'Aube
M.Quentin Yoann :

06.77.70.94.11

yoann.quentin@activeille.fr



APSAO



Cofintex 6 SA.
Siège social 8-10 rue d'Astorg 75008 Paris, SA au capital de 10 980,761 euros immatriculée au RCS Paris 410 820 980.
Services d'installation et de maintenance de systèmes de détection d'intrusion catégories A/B/C (031/06/367-81) et de vidéosurveillance (120/13/367-82).
La société Cofintex 6 SA est titulaire de l'autorisation d'exercer n° AUT-094-2113-03-02-20140370588 délivrée par le C.N.A.P.S.
Conformément au Code de la sécurité intérieure l'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient.

BIWI IDENTIFICATION
DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA

- Route de la Transjurane 22
- CH-2855 Glovelier
- Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
- Fax: +41 (0) 32 427 02 01
- info@biwi.ch
- www.biwi.ch



ACCÈS

BUREAUTIQUE

Nouvelle adresse :

40 Av. du Maréchal Leclerc
10450 Bréviandes

Site : www.accesbureautique.fr
Email : contact@acces-bureautique.fr



Photocopieurs



Audit



Informatique



Maintenance



Audio - Vidéo

Un chantier pédagogique en faveur de la biodiversité !



La FDC 10 accompagnée des lycéens de Sainte-Maure se sont mobilisés sur le marais de Pars-les-Romilly dans le cadre d'un chantier pédagogique. Longtemps laissé à l'abandon, ce dernier s'est progressivement refermé. Il était urgent d'agir ! A travers ces chantiers, nous espérons que le marais retrouvera ses fonctions hydroécologiques !

Captures Bécasses ... La fidélité récompensée



Les anecdotes et les faits insolites ne manquent généralement pas lors d'une sortie de capture « bécasse des bois ». Cela s'est à nouveau vérifié lors de la soirée de baguage organisée le 25 novembre 2019 par le binôme fédéral formé de Cédric BAZIN, bagueur et Jérémy CUISINIER, aide-bagueur. 22h15, spot de Villemorien, 3 oiseaux sur le site ... Après 1

envol en cours d'approche et 1 échec à quelques centimètres, la troisième morderie est la bonne ! Sortie de l'épuisette, la belle est examinée et oh surprise, elle porte déjà une bague alu à la patte. Après vérification sur le calepin de terrain, nous retrouvons la trace de notre captive ... Notre scolopax a été baguée jeune de nichée tardive le 18/02/2016 sur cette même commune et par le même bagueur !

Cette donnée confirme à nouveau la fidélité de cette espèce pour ses voies de migration et ses sites de haltes migratoires.

Valoriser la venaison



48 élèves du lycée hôtelier Edouard Herriot se sont retrouvés à la Fédération pour une formation sur l'hygiène de la venaison. Le bio passe aussi par la valorisation de la filière venaison !

École de Chasse

C'est sous une petite pluie que la FDC 10 accompagnée des moniteurs se sont retrouvés sur les sites de l'école de chasse. La sécurité étant notre souci premier, tous les postes de tir ont été revisités et remis aux normes. Pose de grillage anti dérapant, nettoyage des abords etc.....L'après-midi, le temps plus clément a permis d'aménager le nouveau territoire dévolu à cette activité (la Picarde). Un grand merci aux participants.



Former nos futurs responsables de chasse



Les jeunes chasseurs prennent des responsabilités. L'école de chasse est un lieu de formation qui doit aussi les préparer à prendre des responsabilités dans nos structures de chasse. Ainsi depuis cette année, les consignes de sécurité sont dictées par un(e) jeune chasseur.

La FDC 10 présente sur les manifestations,

La Fédération des Chasseurs était ainsi présente à la fête du bois d'Aix en Othe. Le sujet des équilibres gibiers-forêt était le fil conducteur de notre stand. De nombreux visiteurs et beaucoup de questions ont fait vivre le stand.



La FDC10 était également à la fête de la moisson de Périgny la Rose mais cette fois-ci, pour parler de la gestion des zones humides et de Natura 2000. Notre nouveau stand n'est pas passé inaperçu, car si certains ne nous reconnaissent pas comme les premiers écologistes de France, une chose est certaine, les chasseurs Aubois sont bien des acteurs incontournables de l'écologie !



Rencontre avec le Président de la région du Grand Est

Les Présidents des Fédérations des Chasseurs des Vosges, de la Marne et de l'Aube ont rencontré le président régional du Grand Est. Plusieurs sujets ont été évoqués, les dégâts mais surtout la reconquête de notre petite faune dans nos plaines céréalières. Des signes encourageants qui laissent espérer de nouveaux partenariats.





Information sur la maladie d'Aujeszky

(réunion biosécurité du 20 décembre)

DDCSPP* de l'Aube

La maladie d'Aujeszky est une maladie virale (virus de la famille des Herpesviridae) qui touche essentiellement les suidés domestiques et sauvages (porcs et sangliers), et de façon accidentelle, les carnivores et les ruminants. Elle n'est pas transmissible à l'homme.

Dans l'Aube, un cas a été confirmé le 6 décembre 2019 sur un chien de chasse euthanasié le 12 novembre 2019. Un second chien a présenté des symptômes évocateurs de la ma-

ladie, des analyses sont en cours. Ces deux chiens fréquentaient le même secteur de chasse à Mailly le Camp.

La France continentale (hors Corse), est reconnue indemne de maladie d'Aujeszky en élevages porcins. Ainsi, parmi les 35 détenteurs de porcs déclarés dans l'Aube (dont 2 élèvent leurs porcs en plein air), aucun n'est atteint par cette maladie.

Toutefois, la maladie circule chez les sangliers sauvages. Les cas détectés sur des chiens de chasse sont révélateurs de la circulation de ce virus chez le sanglier.

Chez le chien, la maladie d'Aujeszky s'exprime par une encéphalomyélite d'évolution rapide et mortelle parfois associée à un prurit important (démangeaisons). L'incubation est courte, de 2 à 6 jours. Les symptômes se rapprochent pour certains de ceux constatés en cas de rage :

- **Abattement**
- **Inquiétude et nervosité**
- **Prurit important (démangeaisons)**
- **Paralysie**
- **Salivation intense**
- **Troubles respiratoires**



Une fois déclarée, la maladie entraîne la mort en moins de 48 heures. L'euthanasie du chien atteint est recommandée pour éviter sa souffrance.

Chez le chien, cette maladie se transmet :

- Par contact sanguin avec un animal malade
- Par ingestion d'abats ou de viandes d'un porc ou sanglier malade (la maladie ne se transmet que lorsque la viande est mangée crue, car la cuisson tue le virus)

Les chiens de chasse sont particulièrement visés par cette maladie, car ils sont parfois directement en contact avec des sangliers morts ou vivants.

En l'absence de traitement et de vaccin en France, la prévention est essentielle pour protéger le chien.

De bons réflexes sont à avoir pour éviter tout risque de contamination :

- Limiter tout contact du chien avec des sangliers ou des porcs
- Proscrire la viande de porc/sanglier crue de l'alimentation du chien
- Ne pas donner d'abats ou de viande d'origine douteuse au chien
- Pour les chiens de chasse, ne pas laisser l'animal mordre une carcasse de sanglier.

Si la maladie est heureusement assez rare, les risques sont plus importants dans les régions où les sangliers sont nombreux, avec circulation du virus.

*Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.



L'association des jeunes chasseurs

un nouveau départ !

Plusieurs jeunes chasseurs, sous l'impulsion de la FDC 10, se sont retrouvés dans le cadre de l'association des « Jeunes Chasseurs Auboises ». Sa création n'est certes pas récente (....) mais malheureusement depuis quelques années la structure était en sommeil faute de volontaires.

Il aura donc suffi de 2 réunions pour relancer la machine et mobiliser les troupes... Avec plus de 40 personnes à la première réunion, l'ambition était bien là. De nombreux sujets ont ainsi été abordés afin de définir des orientations, des projets de communication positives, avec une réelle volonté de se retrouver ensemble.

Alors quel est l'objectif de cette association ?

Même si la dénomination de l'association s'adresse aux jeunes, elle ne se veut surtout pas restrictive puisqu'elle souhaite regrouper tous les chasseurs de moins de 35 ans avec une ambition d'agir dans l'intérêt de la chasse et bien évidemment, sans distinction sur les modes de chasse.

L'objectif de l'association est en effet, d'accueillir les nouveaux venus dans notre département en tissant des liens, mais aussi d'accompagner les nouveaux détenteurs du permis de chasser.

En 2018, 300 candidats ont obtenu le permis de chasser dans l'Aube, un chiffre record ! Réactiver l'Association des jeunes chasseurs du département était donc devenu indispensable...

« c'est avant tout créer une bande de copains qui partagent la même passion ».

Les activités seront diverses mais avec un double but : animer l'association par des journées de cohésion (journées de chasse ou opérations techniques) et faire découvrir cette activité aux plus jeunes pour qu'ils deviennent à leur tour des nouveaux chasseurs.

Composition du bureau :

- Président : Rudy Viardot
- Vice-Président : Florent Cadario
- Secrétaire : Floriane Husson
- Trésorier : Lucas Calori

L'ambition est donc là...et nous pouvons les féliciter car la chasse auboise a besoin de toutes ces énergies pour perpétuer notre passion dans nos territoires.

Les associations départementales connectées web 2.0 !

Partez à la découverte du nouveau site de la chasse Auboise ! Un site dédié exclusivement aux associations spécialisées de notre département. L'objectif pour la FDC10 est de mettre en lumière les différentes actions engagées par nos associations départementales. Pour cela, elles disposeront d'un site moderne, pratique, plus proche de vous... Ce site internet a été totalement construit et pensé en fonction des exigences du web 2.0. L'accès à l'information y est simplifié afin que chacun y trouve l'information le plus rapidement possible. Afin d'optimiser les informations, l'accueil du site est constitué d'accès rapides et d'entrées simples qui renvoient directement vers les différentes associations. Ainsi les informations rattachées à ces structures sont susceptibles de fournir l'information voulue. En plus de ces accès rapides, sa présentation dynamique, moderne et épurée, avec ses rubriques clairement identifiables, doivent faciliter votre navigation.

Le site est maintenant accessible... bonne navigation !
<https://associations-chasse-aube.fr>





La Fédération Départementale de l'Aube et de la Haute-Marne se rassemblent pour animer

3 nouvelles zones

Natura 2000 est un dispositif de l'Union européenne qui vise à concilier « préservation de la biodiversité et activités socio-économiques des territoires ».

La Fédération des Chasseurs de l'Aube continue sa progression dans l'animation et la gestion des espaces naturels remarquables. Toujours plus engagée dans la préservation de la faune et la flore du territoire, la FDC 10 s'est alliée en 2019 avec la FDC 52 pour l'animation de trois nouvelles zones Natura 2000 situées dans le sud du département de la Haute-Marne en limite des départements des Vosges et de la Haute-Saône. Nous avons donc l'honneur de vous annoncer que nous avons été officiellement retenues, ce 2 Décembre 2019.



Petit descriptif de ces zones

Connues sous les noms de « Ruisseaux de Pressigny et de la Ferme d'Aillaux », « Ruisseaux de Vaux la Douce et des Bruyères » et « l'Apance », ces zones Natura 2000 appelées Zones Spéciales de Conservation couvrent une superficie actuelle de 664 hectares. Ces dernières renferment plusieurs habitats forestiers (hêtraies – chênaies – charmaies, aulnaies-frênaies) et habitats aquatiques (rivières à nénuphars, potamots...) caractéristiques des fonds de vallons.

Programme d'actions

Durant ces trois prochaines années, nos Fédérations s'attacheront à faire découvrir ces zones aux acteurs locaux et habitants. Relations partenariales, réunions locales ou techniques, sorties natures, interventions scolaires, telles seront nos missions afin de sensibiliser un large public à cette biodiversité des milieux forestiers et humides. Vous aurez l'occasion de venir à notre rencontre au Festival de Montier en Der, en 2020 où nous vous

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE



attendrons pour vous présenter plus en détail ces sites Natura 2000 ainsi que ceux déjà gérés actuellement dans notre département « prairies, marais et bois alluviaux de la Bassée et de la basse vallée alluviale de l'Aube ».



SYNDICAT
DEPART

Fédération départementale



des chasseurs de L'AUBE

Une convention en faveur de notre biodiversité

La Fédération des Chasseurs s'engage !

Dans le cadre de cette convention visant à tendre vers le bon état écologique de nos milieux, le Syndicat DEPART et la Fédération des Chasseurs de l'Aube s'unissent pour se lancer dans une reconquête des corridors écologiques à travers les Trames Vertes et Bleues.



Ces trames vertes sont des notions importantes mais relativement récentes, introduites dans le discours public à l'occasion du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 reposant essentiellement sur trois fondamentaux et constituant ainsi le socle de notre convention à savoir :

**La diversité des milieux...
La diversité des espèces
et la diversité génétique...**

**En renforçant et en reconstituant
des corridors écologiques
et donc les trames vertes.**

La biodiversité naturelle est aujourd'hui fragilisée pour ne pas dire menacée, avec comme principale cause de ce déclin, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels dans notre pays industrialisé... Nous sommes donc bien loin d'une problématique liée à la chasse... Pour cela la fédération des chasseurs souhaite donc apporter des

solutions durables et s'inscrire dans un projet global aux côtés du Syndicat DEPART.

Au-delà de certaines espèces emblématiques, la stratégie, mais surtout l'ambition de notre convention, repose sur la notion d'une préservation de la biodiversité dite ordinaire sur notre territoire. La Perdrix grise, la Tourterelle des bois, la Pie grièche... font bien parties de ces enjeux de préservation.

Pour y répondre, nous souhaitons avec le Syndicat DEPART consacrer l'essentiel de nos efforts à la biodiversité en travaillant, non pas sur les espèces, mais sur les milieux... Avec un axe fort sur la trame verte et notamment sur la haie !

**L'espace support
de la vie trouve
ici un sens...**

L'objectif de la convention repose donc sur des fondamentaux, à com-

mencer par mettre en place une trame verte auboise en lien avec le SCOT, permettant ainsi de relier l'ensemble des espaces naturels et ceci afin d'assurer sur l'ensemble de notre territoire une réduction de la fragmentation et de la destruction des surfaces à couverts naturels.

Une trame verte intelligente qui ainsi élaborée doit permettre de regrouper l'ensemble de nos espaces naturels remarquables ou non, et maintenir les continuités écologiques.

Pour se faire le Syndicat DEPART dispose aujourd'hui d'une analyse concrète et solide de nos territoires et ceci à travers une cartographie partagée avec les collectivités. Il fallait donc pour compléter cette expertise une vision d'aménagiste ou environnementaliste de façon à reconstituer ces corridors écologiques rompus ou fragilisés avec le temps.

**Retrouver un habitat
fonctionnel pour notre petite
faune de plaine**

La Fédération des Chasseurs de l'Aube s'efforcera donc d'apporter modestement cette compétence... Riche de son expérience, elle plante plus 10 000 arbustes par an dans l'Aube.

Il est indispensable que les acteurs locaux et de terrain retrouvent leurs places car l'écologie, qui agit, doit rester notre mot d'ordre. Elle constitue notre ADN, bien loin de la vision politicienne qui oppose les territoires.

Je souhaite ici remercier le Président ABEL et sa directrice pour ce partenariat où la préservation de nos milieux mais aussi de nos cadres de vie restent au cœur de nos ambitions.



Le dénombrement des sangliers sur points d'agraineage...

Mode d'emploi

Dans l'Aube, le sanglier est présent sur l'ensemble du département et il est chassé sur les plus grands massifs forestiers sur la base du plan de gestion et non pas du plan de chasse.

Le principe de la gestion cynégétique est bien évidemment défini par les niveaux d'attribution par rapport à l'estimation du statut démographique de l'espèce.

Malheureusement, cette estimation pour le sanglier est loin d'être facile. Il n'existe pas ou peu d'outils validés à ce jour. Alors soyons source de proposition !

À partir de notre expérience des comptages sur points d'agraineage conduite depuis de nombreuses années, nous pouvons maintenant proposer ce dispositif de comptage sur les zones où les chasseurs sont volontaires.

Ainsi, en les mettant en œuvre bien en amont de la période de chasse, nous allons pouvoir établir une estimation ponctuelle des effectifs et en suivre l'évolution par une répétition annuelle.

La méthode est simple car le principe est d'habituer les sangliers à venir consommer du maïs en des lieux spécialement choisis afin de pouvoir les y observer facilement. Pour réussir dans cette mission

tout en facilitant le déplacement des compagnies vers des points parfois proches et en évitant les double-comptages, il est nécessaire de prendre quelques précautions.

- Privilégier la distribution du maïs en après-midi ou au plus tard trois heures avant le début de l'affût, pour éviter ou limiter leur consommation avant l'arrivée des observateurs.
- Les points de comptage doivent bénéficier d'une grande quiétude. Pour cela :
 - réduire toute présence humaine durant les trois heures précédant la nuit (sinon les sangliers attendront l'arrivée de l'obscurité).
 - aucun affût pour observer les sangliers ne doit avoir lieu avant la journée retenue pour les comptages répétés.
 - les points ne doivent pas être visibles depuis un chemin carrossable, si les lieux sont ouverts au public.
- Le poste d'observation devra être situé à une cinquantaine de mètres du dépôt de maïs.
- Par son odorat, le sanglier détecte souvent la présence humaine. L'observateur doit être placé dans un habitacle fermé. S'il s'agit d'un véhicule, il faut aménager au préalable un écran de végétation.

Choix du point d'observation :

Le choix des points de comptage est primordial. Il se fait avec le responsable de la chasse et le service technique de la FDC 10. Il doit tenir compte de l'accessibilité en véhicule mais également de la visibilité du site.

Densité des points de comptage à retenir :

Zone à faible densité sanglier :
1 point par 250 ha boisés.

Zone à forte densité sanglier :
1 point par 150 ha boisés.

Pour que les sangliers puissent venir de jour, les abords du site choisis seront, si possible, recouverts d'une végétation assez dense (les sangliers n'aiment pas s'aventurer à découvert de jour). De même, il faut éviter que, pour parvenir à l'agraineage, ceux-ci aient à traverser des larges chemins ou des routes.

Période, fréquence d'agraineage et d'observations :

L'efficacité du comptage repose sur des paramètres clairement définis.

- **1^{ère} phase** : Epandre sur chaque point de comptage un seau de maïs (soit 8 – 10 litres.) et cela 3 fois par semaine au minimum, pendant 15 jours. Si le maïs n'est pas consommé, ne pas en rajouter. Si la consommation est partielle, vous pouvez compléter.
- **2^e phase** : Agrainer tous les deux jours pendant 8 jours,
- **3^e phase** : un apport journalier pendant 5 jours.
- La séance d'affût générale est prévue le cinquième jour.

Les agrainoirs ne pouvant pas être utilisés dans le cadre du comptage, doivent être impérativement arrêtés durant les trois semaines de préparation. Au-delà de cette date, doit commencer l'agraineage en traînée pour dissuader les sangliers d'aller dans les blés en lait.



Déroulement d'une séance d'affût :

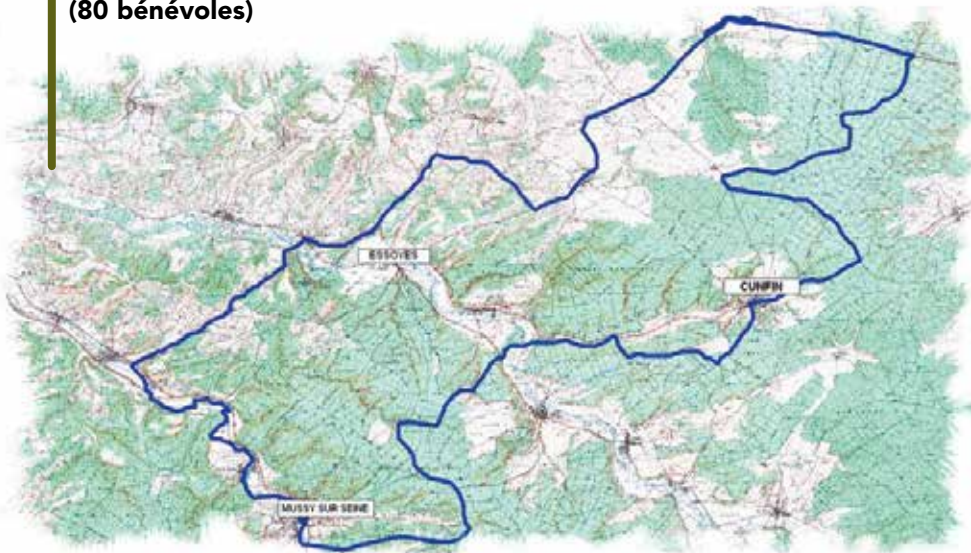
Chaque responsable de territoire affecte des chasseurs de sa société sur chaque point en ayant préalablement expliqué la méthode et montré les emplacements.

Arriver en voiture lentement deux heures avant la nuit (soit à 19 heures 30) ; ne pas quitter le véhicule et ne pas faire de bruits suspects ; prévoir de nettoyer le pare-brise au préalable. Ne pas fumer, ni écouter l'autoradio. Ne quitter la place qu'à la nuit noire le plus tard possible (souvent les sangliers ne viennent qu'à la tombée de la nuit). Dans ce cas, éclairer avant de partir, ou 2 – 3 minutes après avoir entendu les sangliers arriver.

Se munir d'une bonne paire de jumelles et noter précisément le nombre d'animaux par catégorie de poids (même les marcassins afin de pouvoir distinguer des groupes différents). Si le dénombrement exact est impossible, donner un nombre maximum et un nombre minimum. Si vous pensez ne pas avoir vu la totalité de la compagnie, le préciser.

Les fiches de comptage sont remplies directement sur le lieu du recensement et le bilan du comptage se fait généralement dans une cabane de chasse tard dans la soirée autour d'un bon casse-croute.

35 points de comptages sur l'ensemble du massif de l'Ource (80 bénévoles)



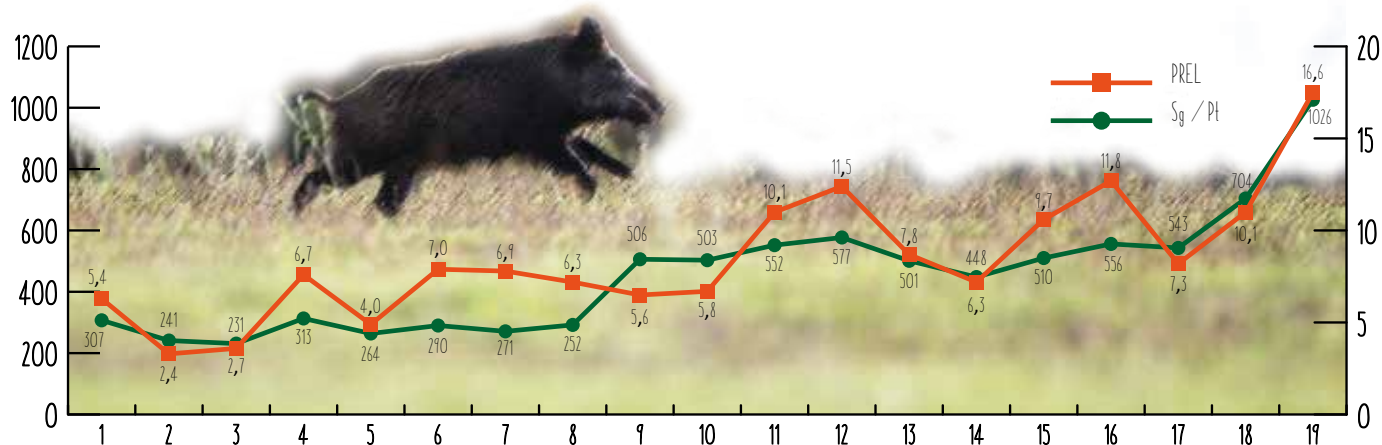
Est-ce une méthode fiable ?

Cette méthode de suivi sur places d'agrainage fournit pour la zone comptée d'une mesure d'abondance relative de la population.

Le suivi réalisé sur le massif de l'Ource depuis 1998 permet, malgré tout, de valider une grande tendance démographique que nous retrouvons également à travers l'évolution du tableau de chasse. Cette piste est loin d'apporter toute satisfaction pour élaborer un outil indiciaire fiable mais les résultats sont pertinents.

Pour 2020, 3 massifs s'engagent dans cette méthode d'estimation.

Les GIC de la Forêt d'Othe, de Cussangy et de Clairvaux Est. Ces opérations mobiliseront plus 250 chasseurs confirmant ainsi notre engagement et notre volonté de suivre au plus près nos populations de sanglier.





Faciliter l'accueil des **jeunes** chasseurs

L'objectif de ce partenariat entre les responsables de chasse volontaires et la Fédération des Chasseurs de l'Aube se veut simple... Accueillir un maximum de nouveaux chasseurs sur des territoires de façon à fluidifier l'accès à la chasse. Un accès qui n'est pas toujours simple, surtout pour les citadins ou encore pour les personnes venant d'arriver dans notre département.

Nous devons ouvrir nos territoires à ces jeunes...

A ce jour, nous avons 35 territoires engagés dans cette démarche « d'accueil » avec une gratuité totale, ce qui constitue un geste fort que nous pouvons, ici, collectivement saluer.

Un document regroupant les offres est donné lors de l'examen du permis de chasser.

35 territoires avec des offres permettant de chasser le petit ou le grand gibier



bier sont proposés : 6 permettent de découvrir la chasse au petit gibier, 21 celle du grand gibier et 8 les 2.

Sur la dernière saison, 1 territoire sur 2 a été contacté (43%) par 35 nouveaux chasseurs dont 6 pour le petit gibier, 27 pour le grand gibier et 2 pour les deux. Pour beaucoup de ces candidats, il s'agissait pour eux de découvrir de nouveaux territoires de chasse ou modes de chasse.



Les invités, comme les invitants, semblent avoir beaucoup appréciés ces moments d'échange et de convivialité. Quelques jeunes ont d'ailleurs transformé cette invitation pour une action cette saison.

L'aspect financier pour ces jeunes permis semble être un frein majeur pour l'accès à nos territoires de chasse. Il devient donc important de maintenir des actions de chasse à des prix accessibles.

Ce partenariat se poursuit naturellement cette année ... Faire découvrir la chasse, la faune qui nous entoure et partager des moments de convivialité restent les objectifs de ce partenariat.

Bilan 2019 des parrainages...

L'OPERATION AMBASSADEURS

continue



Cette mesure est destinée à inciter tout chasseur aubois à parrainer, dans son entourage, le retour à l'activité cynégétique d'homme ou de femme, titulaire du permis de chasser, ayant cessé de pratiquer la chasse durant au moins les 2 dernières années. Sans contraintes particulières l'opération se veut simple et rapide... Il suffit de ne pas avoir

validé son permis de chasser depuis plus de 2 ans. En tant que parrain, vous bénéficierez d'un remboursement de 69€ sur votre validation et le parrainé bénéficiera aussi d'un remboursement de 69€ sur sa validation soit 50% de réduction.

Cette opération lancée en 2017 nous a ainsi permis de retrouver 192 chasseurs ! Une réussite !



Accidents à la chasse : Une réunion « **sécurité** » pour les éviter

Le Vendredi 20 Décembre une soirée bien remplie avec la tenue d'une réunion sécurité à Saint Germain où se sont retrouvées près de 400 associations cynégétiques !

Cette réunion proposée par la FDC 10 était animée conjointement par les différents référents sécurité du département, pompiers, gendarmes, avocat, assurance et autres.

Les points abordés devant une assemblée très attentive ont été :

- De présenter le domaine législatif et réglementaire auprès des responsables des territoires et des chefs de battue.
- De rappeler l'importance du SDGC en matière de sécurité.
- L'importance des premiers gestes de secours en cas de malaise ou de blessure
- Informer les non-chasseurs en présence du président des randonneurs aubois, de la presse, des actions conduites en collaboration avec les sociétés de chasse sur la sécurité.

La fédération dispose maintenant pour les territoires de chasse :

- De cartes IGN, pour faciliter l'organisation de l'action de chasse.
- De panneaux de consignes de sécurité à destination des rendez-vous de chasse.
- De guides spécifiques « sécurité à la chasse ».
- Et de carnets de battue.



Lors de la réunion, près de 400 KIT sécurité ont été distribués, ils étaient composés en grande partie des éléments cités ci-dessus avec en complément des jalons pour les 30° et des gilets fluo « Chef de ligne ».

La sécurité à la chasse doit rester notre priorité !





Rencontres Saint-Hubert 2019

Bilan des sélections

Cette édition 2019 Rencontres Saint Hubert s'est déroulée le samedi 5 octobre 2019 sur les terrains de la société de chasse de Payns et de Savières présidées respectivement par Bruno HUGUENOT et Denis BERLOT. Le point de chute était la traditionnelle salle socio-culturelle de Payns, très adaptée à ce type de manifestation ... L'accueil et la logistique étaient assurés par « l'équipe » de Payns avec l'aide des chasseurs de Savières, toujours fidèle au rendez-vous ... Que chacun, dans le rôle qui était le sien, soit ici remercié de sa précieuse contribution.

Des premiers échanges et discussions autour d'un café ont rythmé les premières minutes de cette matinée, puis répartition des juges et des terrains avant le départ sur les parcours dans une atmosphère nuageuse et humide, accompagnée par un léger vent d'ouest, le tout offrant aux participants de très bonnes conditions de chasse. Côté effectif, la sélection 2019 se place dans une bonne moyenne avec 19 chiens engagés dont 3 renforts hauts-marnais, qui effectuaient pour l'occasion leur retour sur cette épreuve. Les chiens d'arrêt représentent toujours une très grande proportion avec 16 chiens contre 3 spaniels.



A l'issue des parcours et du barrage chiens d'arrêt qui s'est tenu pendant midi, les vainqueurs de la sélection départementale auboise 2019 sont :

- Chasseur avec chien d'arrêt 10 : Bruno Huguenot avec sa chienne Houchka - Setter anglais
- Chasseur avec spaniel 10 : Thibault Vandosselaere avec sa chienne Ozzie - Springer anglais
- Junior avec chien d'arrêt 10 : Julien Choiselat avec sa chienne Nyss - Petit Munsterlander



Nous souhaitons bien évidemment remercier tous les participants, les juges qui nous accompagnent fidèlement et à nouveaux l'ensemble de nos partenaires pour la fourniture des lots : Z'ANIMO SHOP, CENTRE CANIN DU RUCHER DE MASSONVILLE, SOCIETE CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE, RUDY BRANCHE TRAITEUR, STE HERBIN, NATURE DOG 10, L'ARMURERIE DE ST LYE, FDC 10, FDC 52.

RETOUR DE LA REGIONALE

La finale régionale de la zone 1, qui rassemble les meilleurs de chaque catégorie des régions administratives Grand Est et Hauts de France, s'est déroulée le samedi 16 novembre 2019 sur les magnifiques mais exigeants terrains du Camp militaire de Mourmelon-le-Grand (51). Nos 2 représentants n'ont pas à rougir et n'ont pas démerité, même si la plus haute marche du podium n'est pas atteinte. Si Bruno et Houchka n'ont pas eu d'occasion et se classent 10^e sur 13 chiens engagés, Julien et Nyss ont porté bien haut nos couleurs départementales. En effet, en remportant sa batterie, Julien a participé au barrage qu'il perdra, le privant de fait d'accéder à la Nationale ... Bravo messieurs.





Salon de la Gastronomie

DU 8 AU 11 NOV. 2019

Les papilles sont en fête !

Du 8 au 11 Novembre, le Cube Troyes Champagne Expo s'est transformé en temple de la gastronomie en proposant aux nombreux visiteurs, à travers ses vins et produits de nos terroirs, un tour de la gastronomie française. Le Salon de la Gastronomie a une nouvelle fois répondu aux attentes et devient un rendez-vous incontournable des gourmands, épicuriens, avec les meilleurs produits traditionnels de nos régions.

Une grande variété de produits était proposée au public, charcuterie, fromages, foie gras, escargots, pâtisseries, chocolats mais aussi vins, spiritueux et arts de la table.



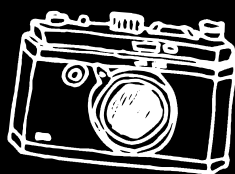
Un événement convivial et festif, mais aussi un moment agréable pour se retrouver en famille ou entre amis ! Les yeux grands ouverts, il était possible de papillonner dans les allées, goûtant, discutant avec les producteurs. Pas de doute, ce salon s'inscrit maintenant dans les grandes manifestations aubois. Voilà maintenant 3 ans que la FDC



10, portée par l'association Terres et Vignes fait découvrir le goût de la venaison. Année après année, nous retrouvons nos habitués tout en recrutant de nouveaux adeptes, ce sont ainsi plusieurs centaines de personnes qui viennent sur notre stand pour stimuler leurs palets et papilles avec du gibier. Il faut dire que nous savons recevoir, chevreuil à l'abricot ou encore terrine de cerf ou de faisan... Si la chasse a ses détracteurs, ces même personnes, avec un morceau de chevreuil dans la bouche n'ont parfois pas toujours la même vision ! La FDC 10 accompagnée du chef cuisinier Serge Vavon avait poussé le détail jusqu'au bout en proposant aux visiteurs des recettes de gibier. L'occasion pour Mariane (service technique de la FDC 10) de promouvoir la qualité gustative et diététique de la venaison !



CONCOURS PHOTOS



SUR LE THÈME :
La chasse une passion !

Retrouvez le règlement du concours

Ce concours est doté de nombreux lots. Le règlement est disponible sur le site www.fdc10.com. Ce concours est ouvert à tous les photographes, à l'exception des membres du jury. Les photographies seront uniquement en support numérique de haute définition (envoyées par mail à fdc10@fdc10.org).

La Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aube, organise un concours de photos de chasse destiné à promouvoir l'activité cynégétique grâce à l'expression photographique.

La participation au concours photos est ouverte de septembre 2019 à Février 2020.





soufflet
aliments



**Large gamme de produits chasse disponibles dans nos sites
(agrénage, élevage, aliments chiens, pierre à sel, ...)**



**Livraison possible
dès 2 palettes d'achat**

Renseignements

Fanny CORREIA
03.25.39.45.26
fcorreia@soufflet.com

Vincent FOURNIER
03.25.39.41.12
vfournier@soufflet.com

Nogent-sur-Seine Gare (10400)
Avenue beauregard
03.25.39.40.25

Longpré le Sec (10140)
Route De Vendeuvre S Barse
03.25.41.38.14

Villery (10130)
Rue Champ Bertin
03.25.40.29.19

Balnot la Grange (10210)
Le Charme RD 34
03.25.70.07.33

Courcelles sur Voire (10500)
RD 193
03.25.92.13.96

Montaulin (10270)
Grande Rue - Route de Montaulin
03.25.41.56.47

Mesnil St Loup (10190)
Route De Dierrey St Julien
03.25.40.43.90

Polisy (10110)
RD 452
03.25.38.51.40



soufflet
AGRICULTURE

UNE AUTRE VISION DE L'AGRICULTURE

